

**SEANCE DU 8 septembre 2014**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze le 8 septembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

:

**MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, LANDRY Laurent, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, TALBOT Franck, PERCEAU Alain**

**ABSENTS EXCUSE : LANDRY Laurent (pouvoir à Germain GIROUARD)**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Serge MOINE**

**DATE DE CONVOCATION : le 2 septembre 2014**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 12 septembre 2014**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 7 juillet 2014 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2014-38 - REVISION CONTRAT ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune est assurée actuellement Chez GROUPAMA. Il s'avère que le montant est élevé à savoir : 5 026.18. Il a été contacté deux compagnies : GROUPAMA et la SMACL afin de réviser les contrats.

**GROUPAMA**

- Biens, Responsabilités, Assurances Juridiques	2 578 €
- Mission Collaborateur	417 €
- Assurances Véhicules	387 € (SF)
<b>TOTAL</b>	<b>3 382 €</b>

**SMACL**

- Biens, Responsabilités, Assurances Juridiques	1 642.80 € (AF)
	2 280.47 € (SF)
- Mission Collaborateur	294.17 €
- Assurances Véhicules	252.92 € (AF)
	284.42 € (SF)
<b>TOTAL</b>	<b>2 189.59 € (AF)</b>
	<b>2 564.89 € (SF)</b>

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident de retenir la SMACL pour **2 189.59 Avec Franchise.**

**DEL/CM 2013-39 DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire propose aux membres présents qu'il est nécessaire de réajuster certains postes budgétaires sur l'exercice 2014 pour tenir compte de certaines modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2014.

Il propose d'approuver les écritures suivantes :

N° et Intitulé de l'opération et article Budgétaire	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
00040 – MATERIEL DE VOIRIE  2257 Matériel et outillage de voirie	+ 870.00	
00028 – VOIRIE  2315 – Installations Mat et Out Techn		- 870.00
<b>TOTAL</b>	<b>870.00</b>	<b>870.00</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces écritures.

#### **DEL/CM 2014-40- NOMINATION AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la commune de Marnes aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, il propose aux membres du Conseil la candidature de Françoise BOURGEON.

Les membres du conseil acceptent cette candidature. **Madame Françoise BOURGEON** sera nommée par arrêté en tant qu'agent recenseur.

#### **TRAVAUX GRAND'RUE**

Suite aux travaux du Conseil Général sur la Grand' Rue, Monsieur le Maire expose les conclusions de la commission voirie qui s'est tenue le jeudi 4 septembre :

- Le revêtement des trottoirs et les bordures endommagés seront réparés dans les meilleurs délais sur toute la longueur de la Grand Rue, avec la participation des employés communaux ;
- La partie devant la mairie nécessite la pose d'une buse pour les eaux pluviales, et sera traitée avec l'ensemble de l'accès à la mairie ;
- Dans le souci de mieux maintenir la circulation et la vitesse et un souci de sécurité, la commission propose un certain nombre d'aménagements : plateaux et feux ralentisseurs, feux d'alternat, extension des limites de l'agglomération, passage piétons etc ...

Le Conseil charge Monsieur le Maire de consulter trois bureaux d'études pour préciser le projet. Leur offre sera examinée lors d'un prochain conseil. Pour donner à ce projet une dimension d'amélioration de l'urbanisation du bourg, il intégrera les réflexions en cours, notamment sur les terrains du Pigeonnier, du Four à Pain et de la Place de l'Eglise.

#### **STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Marnes ne dispose d'aucun terrain permettant le stationnement des gens du voyage avec toutes les conditions de dignité, d'hygiène et de sécurité requises.

Etant donné que la Communauté de communes du Thouarsais, à laquelle appartient la commune de Marnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, dispose d'un terrain spécialement aménagé à cette fin, terrain qui vient d'être ré ouvert après une période d'indisponibilité, le Maire annonce qu'il va prendre un arrêté d'interdiction de stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune ainsi que la loi l'y autorise.

Les éventuels demandeurs seront invités à rejoindre ce terrain communautaire.

#### **MODALITE DE GESTION DES PELLES DE LA DIVE**

Suite à la fusion des deux syndicats le SIVU et le Syndicat de la Vallée de la Dive, l'employé du SIVU ne peut pas intervenir sur toutes les pelles. Monsieur le Maire propose d'établir une convention entre le SIVU des trois vallées et la Commune de Marnes afin que l'employé de la Commune de Marnes puisse intervenir sur le réglage des pelles et les manœuvres.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le matériel informatique a été renouvelé.
- 
- Concernant les travaux de la passerelle vers les jardins, un courrier sera adressé à tous les propriétaires concernés.
- 
- route de Messais concernant les travaux du Siveer : faire un courrier pour la réfection d'un point dangereux
- Fossé courant : Compte tenu de l'aménagement foncier en cours, il n'y aura pas de contrôle des travaux de faucardement du "Fossé courant" en 2014

Le secrétaire,

le Maire,